CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E143027** **VALABLE JUSQU'AU** **08/07/2027**

ÉDITÉ LE 20/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/11/2009

Raison sociale : REVERCHON MARC

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 10/07/2024

Capital : 0

37 RUE DES RANCHOTS
25320 MONTFERRAND-LE-CHATEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM BESANCON 517689956RM25

Siret : 517 689 956 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4753404-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ACM-IARD SA 1000969

Assurance Responsabilité Civile :
ACM-IARD SA 1000969

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/05/2026

Téléphone : 03 81 56 57 87 **Fax :**

Portable : 06 20 37 63 51

Responsabilité légale :
REVERCHON MARC CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : reverchon.marc@hotmail.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 174 457 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	22/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		06/06/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/05/2026 12:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E143027** **VALABLE JUSQU'AU** **08/07/2027**

ÉDITÉ LE **20/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/11/2009
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 10/07/2024
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **517 689 956 00012**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 4753404-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
ACM-IARD SA 1000969
Assurance Responsabilité Civile :
ACM-IARD SA 1000969
Situation fiscale et sociale : A jour au 20/05/2026

Raison sociale : **REVERCHON MARC**

37 RUE DES RANCHOTS
25320 MONTFERRAND-LE-CHATEAU

Téléphone : 03 81 56 57 87 **Fax :**
Portable : 06 20 37 63 51
Site Internet :
E-mail : reverchon.marc@hotmail.fr
Responsabilité légale :
REVERCHON MARC CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/09/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/05/2026 12:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.